

COMMUNE DE MOYE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, POËNCET Luce, VIBERT Martine, CHATEL Bernard, PERRISSOUD Jean Laurent, ROBICHON LIEVOIS Françoise, CANAL Céline, ESCANDE Mihaela

Absents/excusés : AIGON Chloé (pouvoir à Luce POËNCET), JOB Anthony (pouvoir à Guillaume BESSON)

BAILLARGEAT Marc, MAISON Julien (pouvoir à VIBERT Martine)

Secrétaire de séance : GOURY Elodie

Validation du PV du 27 Septembre 2022 à l'unanimité des présents

Ouverture de la séance à 20H00

1) Convention territoriale globale 2022-2025 entre la caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie et la commune

Madame le Maire fait mention des différentes missions de la Caisse d'Allocations Familiales : soutien aux familles pour concilier vie familiale vie professionnelle, en matière de logement, de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la prise en compte du handicap.... La loi prévoit qu'une convention territoriale globale soit établie pour effectuer un diagnostic et définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'action adapté. Il s'agit d'un partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services. Des communes de la communauté de communes de Rumilly ont déjà des centres de loisirs et une convention avec la CAF. L'ensemble des communes de la communauté de communes sont donc invitées à signer cette convention pour engager une démarche fédératrice. Cette convention est établie pour la période 2022-2025.

→ Après échanges et débats vote à l'unanimité pour autoriser Madame Le Maire à signer cette convention

2) Fixation des conditions et des tarifs d'occupation du domaine public

Françoise Robichon présente le projet d'une habitante en reconversion professionnelle qui souhaite occuper le domaine public pour une activité d'épicerie ambulante une fois par semaine. La commune ne dispose pas actuellement de tarifs pour l'occupation du domaine public. La commission vie communale propose les tarifs suivants : 5 euros par jour d'occupation pour les sociétés dont le siège social est situé à Moye, et 10€ pour les sociétés extérieures dont le siège social n'est pas situé à Moye.

→ Après échanges et débats vote à l'unanimité des présents

3) Réglage de l'éclairage public dans les hameaux

Bernard Chatel rappelle le contexte de sobriété énergétique et présente le projet de réglage de l'éclairage public dans les hameaux. Après consultation des entreprises pouvant potentiellement intervenir, il est proposé de faire appel à un vacataire pour une durée d'intervention de 2 jours sur la base d'un forfait journalier de 100€ nets. L'estimation du coût par les entreprises étant largement supérieure. Ce vacataire sera chargé de régler les horloges sur chaque éclairage public, extinction de l'éclairage de 21H à 6H.

→ Après échanges et débats vote à l'unanimité des présents

4) Projet immobilier sur le site du Foug

Madame le Maire fait le rappel de l'historique des étapes du projet : la délibération prise le 14 décembre 2021 autorisant la société Mérope à déposer un permis de construire, délivré le 7 juin 2022. Il convient dorénavant de passer à l'étape de signature du compromis pour acter la vente du terrain. La commune a sollicité l'avis des domaines, l'estimation du tènement foncier a été évalué à 502 431€.

Mme le Maire rappelle que le prix de vente négocié est fixé à 465 000€ compte tenu des contraintes techniques et paysagères imposées par la commune au porteur de projet, de l'intérêt général du projet pour la commune avec un apport de 6 logements sociaux prévus au PLUI-h, de la prise en charge totale par l'acquéreur des voiries et réseaux. Madame Le Maire propose donc la cession des parcelles couvrant l'emprise du projet, parcelles non viabilisées et non bâties au prix de 465 000€ TTC et d'autoriser le maire à signer tout document notarié, notamment le compromis de vente.

Question de C. Canal : réunion de présentation du projet auprès des habitants est-elle envisagée ?

Réponse de Madame le Maire : Oui le promoteur prévoit d'organiser dans les prochaines semaines une réunion de présentation

→ Après échanges le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer tout acte notarié et notamment le compromis de vente.

5) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire rappelle aux élus la délibération du 29 mars 2022 relative au recrutement d'un agent saisonnier afin d'assurer la mission de fauchage et de débroussaillage de la voirie en trois passages, pour la période d'avril à octobre. Compte tenu de la période exceptionnelle de sécheresse, le troisième passage n'a pas été effectué en octobre mais il doit être réalisé courant novembre.

Madame le Maire rappelle que le recrutement est caduc, et propose de recruter un agent contractuel du 1^{er} novembre au 30 novembre pour un poste d'adjoint technique.

→ Le conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel.

Points des commissions communales

Vie communale :

-sapins dans les hameaux en décembre : compte-tenu de la hausse des prix des sapins, les élus consultent les producteurs de sapins pour établir des devis.

Eclairage de Noël : Les élus décident de reconduire les illuminations sur la façade de mairie et de l'école. Cependant cet éclairage sera coupé à 21h00 comme l'éclairage public.

Téléthon : La circulation des véhicules sera momentanément coupée pendant la durée de la marche aux lampions entre la mairie et la chapelle de Poisu à l'occasion du Téléthon le vendredi 2 décembre entre 18h00 et 20h00.

Séance levée à 21h 30.

Le Maire de Moye
Martine VIBERT

Le secrétaire de séance
GOURY Elodie

